|  |  |
| --- | --- |
| Titre | **Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : Questionnaire élaboré dans le cadre de la préparation de la réunion du Groupe d’experts du 13 au 15 février 2023 sur les transferts internationaux d’aliments** |
| Document | **Doc. prél. No 7B de décembre 2022** |
| Auteur | BP |
| Point de l’ordre du jour | Point III.1.d. |
| Mandat(s) | C&D No 27 du CAGP de 2022 |
| Objectif | Préparer la réunion du Groupe d’experts de février 2023 en recueillant des informations sur les dispositions actuelles concernant les transferts internationaux d’aliments. Les réponses au Questionnaire doivent être envoyées au BP par courrier électronique à l’adresse [secretariat@hcch.net](mailto:secretariat@hcch.net) **au plus tard le 27 janvier 2023** |
| Mesures à prendre | Pour décision ☐  Pour approbation ☐  Pour discussion ☐  Pour action / achèvement ☒  Pour information ☐ |
| Annexes | S.O. |
| Document(s) connexe(s) | [Doc. prél. No 13C de février 2022](https://assets.hcch.net/docs/6c4e6482-46ef-47bc-8a68-a347a50d4e6a.pdf) – Rapport du Groupe d’experts sur les transferts internationaux d’aliments, réunion du 7 au 9 février 2022 |

Convention Recouvrement des aliments et Protocole Obligations alimentaires de 2007 : Questionnaire élaboré dans le cadre de la préparation de la réunion du Groupe d’experts du 13 au 15 février 2023 sur les transferts internationaux d’aliments

1. Lors de sa réunion de 2022, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) de la HCCH a conclu et décidé ce qui suit concernant le travail du Groupe d’experts sur les transferts internationaux d’aliments (Groupe) :

« 27. Le CAGP a pris acte du rapport élaboré par le Groupe d’experts sur les transferts internationaux d’aliments et a invité les Membres et les Parties contractantes à évaluer l’utilisation possible de l’Arrangement concernant les services postaux de paiement de l’Union postale universelle de 2016 dans le contexte des transferts internationaux d’aliments. »

1. En préparation de la réunion par vidéoconférence du Groupe du 13 au 15 février 2023, les Membres sont invités à examiner le Doc. prél. No 13C de février 2022,[[1]](#footnote-2), qui comprend le Rapport ainsi que les Conclusions & Recommandations adoptés par le Groupe.
2. La composition du Groupe est ouverte à l’ensemble des Membres de la HCCH, qu’ils soient ou non Parties contractantes à la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007. Afin d’assurer la représentation la plus large possible, les Membres n’ayant pas encore participé aux travaux du Groupe peuvent également soumettre des contributions ou des propositions.
3. Un nouveau projet iSupport, iSupport ITMF (transferts internationaux d’aliments) a été entrepris en septembre 2022 et se terminera en août 2024. Celui-ci est financé par l’Union européenne, l’Allemagne, l’Autriche, la Croatie, Chypre, le Portugal, la République tchèque, la Slovénie, la Suisse et la Fondation européenne des huissiers de justice. L’objectif principal de ce projet est de mettre en œuvre une connexion entre les comptes bancaires et iSupport en vue de faciliter le suivi des paiements.

***Instructions pour renseigner le Questionnaire***

1. Le présent Questionnaire n’est pas destiné à être un suivi du Questionnaire de 2021. Par conséquent, les Membres sont priés de fournir leurs réponses comme s’ils n’avaient pas répondu au Questionnaire de 2021. Cela permettra de fournir une image globale de l’état des lieux à la fin du mois de janvier 2023.
2. Le présent Questionnaire est envoyé aux Autorités centrales désignées en vertu de la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007ainsi qu’aux Organes nationaux et de liaison. Il est demandé aux Autorités centrales de se coordonner entre elles et avec d’autres autorités compétentes, le cas échéant. Pour les Parties contractantes à la Convention, il incombe en dernier ressort aux Autorités centrales de soumettre le Questionnaire renseigné au Bureau Permanent (BP).
3. Le Questionnaire doit être renseigné au plus tard **le 27 janvier 2023**. Toute question concernant le Questionnaire peut être adressée à l’adresse [secretariat@hcch.net](mailto:secretariat@hcch.net).
4. Le BP a l’intention, sauf indication contraire, de publier toutes les réponses au Questionnaire sur le site web de la HCCH ([www.hcch.net](http://www.hcch.net)). Par conséquent, veuillez indiquer clairement les réponses que vous ne souhaitez pas voir apparaître sur le site web de l’Organisation.

Questionnaire

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de l’État ou de l’unité territoriale[[2]](#footnote-3)1] :** | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| *Pour les besoins de suivi : ces informations ne seront pas publiées dans le cadre des réponses au Questionnaire.* | |
| Nom de la personne à contacter : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Nom de l’autorité / du service : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Numéro de téléphone : | Veuillez saisir les informations demandées ici |
| Courrier électronique : | Veuillez saisir les informations demandées ici |

Aux fins de la réunion du Groupe du 13 au 15 février 2023, les Membres sont invités à rendre compte de l’examen et / ou de la mise en œuvre des dispositions suivantes dans leur ressort juridique :

* 1. Évolutions générales en ce qui concerne les transferts internationaux d’aliments

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Suppression de l’utilisation des chèques (voir Rapport et C&R No 1 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Solutions en matière de transparence accrue et de réduction des coûts des transferts et de conversion monétaire (voir Rapport et C&R Nos 2 et 10 de 2022)

Pas envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Ont déjà été mises en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Solutions selon lesquelles les créanciers ne prendraient pas en charge les coûts afférents aux transferts de fonds (voir Rapport et C&R Nos 2 et 11 de 2022)

Pas envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Ont déjà été mises en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Dispositions de l’Autorité centrale requise avec sa banque afin de couvrir les frais de transferts ou d’autres dispositions à cet effet (voir Rapport et C&R No 3 de 2022)

Pas envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagées. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Ont déjà été mises en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Confirmation par l’Autorité centrale requérante à l’Autorité centrale requise que les montants reçus sont les mêmes que les montants envoyés et, le cas échéant, les raisons d’un écart éventuel (voir Rapport et C&R No°3 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Établissement d’un point central (par ex., compte bancaire, banque centrale) pour les transferts internationaux dédiés à la fois aux transferts de fonds entrants et sortants (voir Rapport et C&R Nos 4 et 5 de 2022)

Pas envisagé. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagé. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mis en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Recours aux possibilités offertes par l’*Arrangement concernant les services postaux de paiement de l’Union postale universelle* du 6 octobre 2016 (voir Rapport et C&R No 4 de 2022)

Pas envisagé. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagé. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mis en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Fourniture de services de transfert de paiement à tout débiteur qui transfère des paiements dans le cadre de la Convention HCCH Recouvrement des aliments de 2007 (voir Rapport et C&R No 5 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Mise en œuvre des systèmes de suivi de transfert de paiement (voir Rapport et C&R No 6 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Mise en œuvre de références de dossier uniques, connues à la fois de l’État requérant et de l’État requis, jointes à chaque transfert de fonds (voir Rapport et C&R No 7 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Mise en œuvre de la conversion monétaire des paiements confiés à l’autorité compétente de l’État requis au moment du transfert (voir Rapport et C&R No 8 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Fourniture d’informations sur les opérations bancaires internationales aux créanciers et aux débiteurs (voir Rapport et C&R No 12 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Mise en place d’un cadre juridique permettant à l’Autorité centrale, agissant à la fois comme Autorité centrale requérante et Autorité centrale requise, de traiter les transferts de fonds - ou du moins les principales parties du processus - de manière aussi automatisée que possible (voir Rapport et C&R No 13 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Mise en œuvre de dispositions avec les banques qui sont transparentes en ce qui concerne leurs frais et / ou qui font partie de l’Initiative SWIFT GPI (*Global Payment Initiative*) (voir Rapport et C&R No 14 de 2022)

Pas envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Actuellement envisagée. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

A déjà été mise en œuvre. Veuillez expliquer :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Votre État envisagerait-il de contribuer à iSupport ITMF en termes d’expertise et d’expérience ?

Oui

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Non

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

* 1. Tout autre développement dans votre État, y compris les solutions bilatérales mises en place entre États et les essais en cours entre États :

|  |
| --- |
| Veuillez saisir les informations demandées ici |

Nous vous remercions d’avoir pris le temps de renseigner ce Questionnaire

1. Doc. prél. No 13C de février 2022 à l’attention du CAGP de 2022, « Rapport du Groupe d’experts sur les transferts internationaux d’aliments », disponible à l’adresse : <https://assets.hcch.net/docs/6c4e6482-46ef-47bc-8a68-a347a50d4e6a.pdf>. Le Doc. prél. No 13C a été présenté à la Commission spéciale de mai 2022 en tant que Doc. prél. No 20 d’avril 2022 et est disponible à l’adresse : <https://assets.hcch.net/docs/61e0ad5e-39c2-4c85-a728-8425206686e4.pdf>. [↑](#footnote-ref-2)
2. [1] Dans le présent Questionnaire, les références au terme « État », le cas échéant, doivent être considérées comme s’appliquant également à une unité territoriale. [↑](#footnote-ref-3)